

COMMENT TRIER LES TEXTILES ?

LES BORNES D'APPORT NE SONT PAS COLLECTÉES PAR LE RELAIS

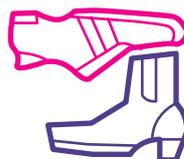
Cela ne nous empêche pas de faire du tri dans nos textiles et de les conserver bien triés à la maison.
Pour rappel seuls les déplacements indispensables sont autorisés.



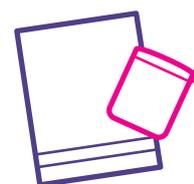
Vêtements



Maroquinerie



Chaussures



Linge de maison

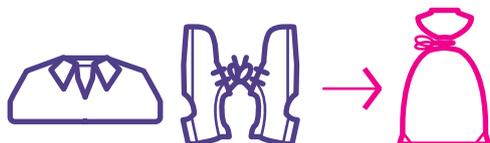
JE TRIE

Les textiles et chaussures même usés et troués à condition d'être propres et secs.

JE NE TRIE PAS



Les textiles humides : mouillés ou même juste humides ils risquent de générer de la moisissure. Ils seront impossible à valoriser.



Dans un sac de 50 litres maximum bien fermé. Les vêtements propres et pliés, les chaussures doivent être attachées par paire pour éviter qu'elles ne se séparent au moment du tri.



Les vêtements, le linge de maison et les chaussures en bon état peuvent aussi être mis de côté pour les associations du territoire. Liste sur cyclad.org

PAS DE DÉPÔTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES ET DANS LES EMBALLAGES



Les textiles déposés dans les ordures ménagères ou dans les emballages ne peuvent pas être recyclés et ils gênent le travail des agents de collecte.

PAS DE DÉPÔTS SAUVAGES



Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits. L'amende peut s'élever à 1500 euros : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>

#RespectezNosAgents